



Association Les Gardiens de Montcalm
131 rue Guillaume Janvier
Bât . B Le Florence
34070 MONTPELLIER
lesgardiensdemontcalm@orange.fr

Montpellier le 01/02/2020

**Mesdames et Messieurs les candidat.e.s aux élections
municipales 2020 de la ville de Montpellier,**

Nous entrons en période de campagne pour les élections municipales 2020, période d'engagements des candidats sur la politique de la ville.

Lors de la dernière campagne aux élections municipales 2014, la défense du Parc Montcalm était déjà un sujet incontournable dans le débat politique.

Nous regrettons aujourd'hui de faire le constat que le Parc Montcalm est dans un péril imminent de destruction dû aux aménagements hydrauliques et aux constructions prévus dans son enceinte.

Notre association défend le Parc Montcalm de toute urbanisation et infrastructure portant atteinte au plus grand parc du centre-ville de Montpellier, en portant la voix de très nombreux montpelliérains.

Nous sommes convaincus que les espaces verts à Montpellier sont des éléments vitaux du bien vivre ensemble et doivent être protégés voire recréés dans certains quartiers.

Nous souhaitons vous interpellier sur les dangers qui guettent le Parc Montcalm, à savoir :

- *la construction d'immeubles sur pilotis en zone inondable et la livraison du parc aux promoteurs ;*
- *le creusement de 7 bassins de rétention pour transformer le parc en bassin géant ;*
- *la réduction de la superficie du parc et de ses possibilités d'usage ;*
- *l'abattage de centaines d'arbres matures ;*
- *la transformation du parc Montcalm en zone humide contaminée par la pollution : Métaux lourds, hydrocarbures, moustiques...*

Notre pétition en ligne sur le site change.org a recueilli plus de 10 000 signatures à ce jour.

Aussi nous demandons à chaque candidat aux élections municipales de 2020 de Montpellier, de s'engager sur l'avenir du Parc Montcalm en signant le protocole d'accord avec notre association joint à ce courrier.

Nous ne manquerons pas d'appeler nos adhérents et sympathisants à
“voter en faveur du Parc Montcalm et de la nature en ville”.

Et nous diffuserons les noms des candidats qui s'engageront en signant ce protocole pour la sauvegarde réelle et totale du Parc Montcalm.

En vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à nos revendications,

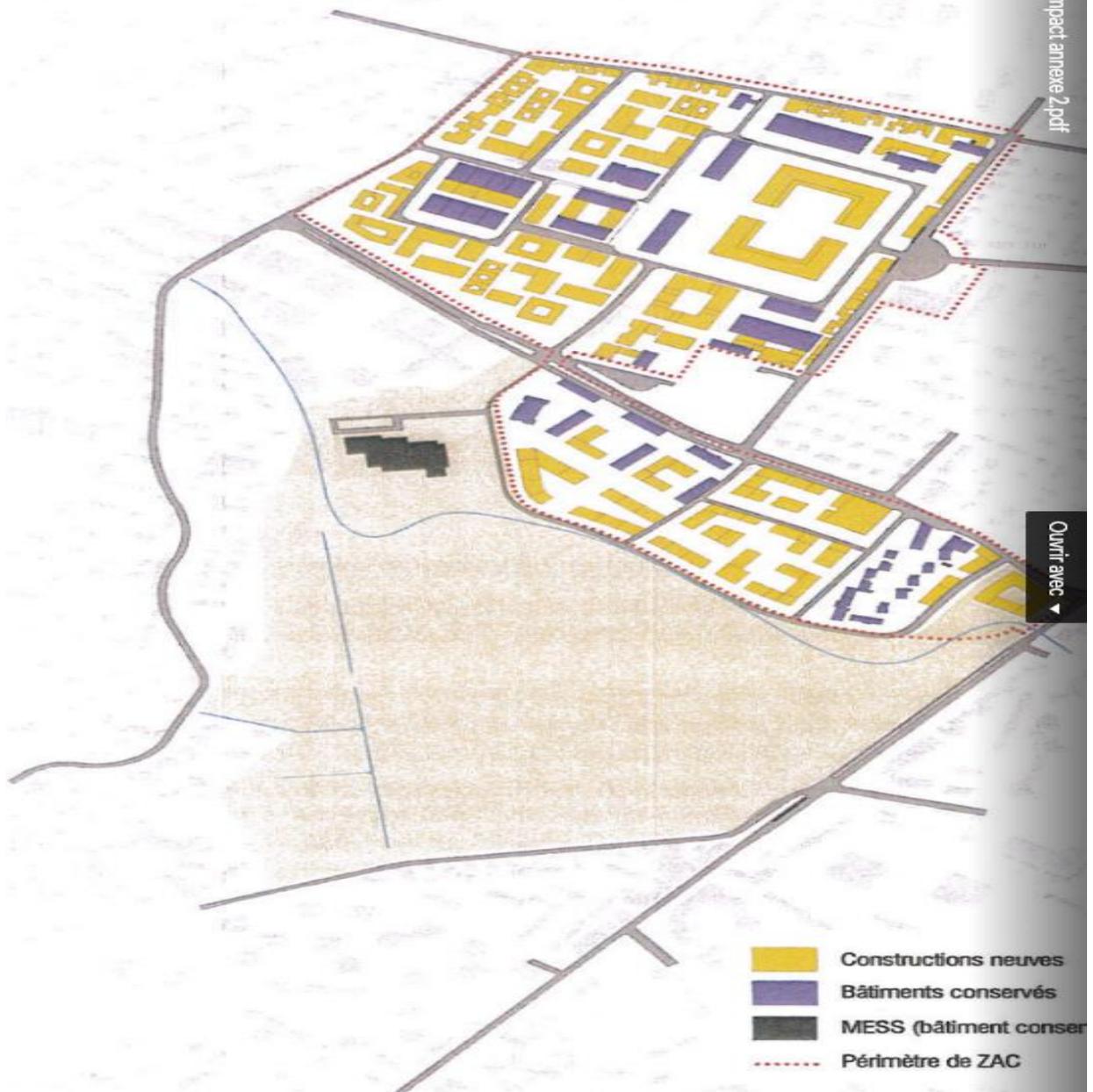
Bien cordialement,

Les Gardiens de Montcalm



Reconversion du site de l'ancienne Ecole d'Application de l'Infanterie (EAI)
S.A.3.M. Société d'Aménagement de Montpellier Méditerranée Métropole

étude impact: annexe 2.pdf



Ouvrir avec



Les constructions rue des Chasseurs

Le projet prévoit l'aménagement du secteur générant une augmentation des surfaces imperméabilisées, entraînant une augmentation des débits d'eaux pluviales.

Le quartier s'étend sur 4,43 ha qui vont être réaménagés (zone délimitée en jaune). Le secteur connaît actuellement une imperméabilisation relativement faible avec :

- 2,5 ha d'espaces verts,
- 1,9 ha de surface imperméabilisée.

De plus, le secteur d'étude est situé en partie en zone bleue du PPRI qui impose des contraintes pour l'urbanisation de la zone.

Lors de la présentation du projet à la DDTM 34, il a été convenu de scinder la démarche en deux zones distinctes :

- la zone Nord (zone blanche du PPRI) ;
- la zone Sud (zone bleue du PPRI).

La figure suivante localise les surfaces perméables (en vert) en état actuel du quartier (délimité en jaune) et le zonage du PPRI (zone bleue et zone rouge, cette dernière étant centrée sur le cours d'eau).



Figure 32 - Localisation des surfaces perméables du secteur « Chasseurs » en état actuel

En effet, il apparaît que l'imperméabilisation de la zone Sud (zone bleue du PPRI, en rouge sur la figure ci-dessous) en état actuel est déjà très importante, et que le projet sur le quartier des Chasseurs n'engendre pas de surfaces imperméabilisées supplémentaires. Le total de surfaces imperméabilisées est en effet le même en état actuel et en état futur sur cette partie Sud. La zone Sud ne nécessite donc pas de compensation.

Documents issus du dossier de concertation de la ZAC EAI.

Protocole d'accord et d'engagement en vue de la préservation du Parc Montcalm dans sa totalité

Vu la délivrance du permis d'aménager du Parc Montcalm du 21 Juin 2018,

Vu la préservation urgente du Parc Montcalm de Montpellier et objet de l'association Les Gardiens de Montcalm,

Vu les documents de la ZAC EAI, l'enquête publique sur les bassins de rétention et les conclusions de la commissaire enquêtrice,

Vu les avis des Montpelliérains exprimés dans les enquêtes publiques et réunions de concertation concernant, le parc Montcalm, la création de la ZAC EAI et des bassins de rétention du Parc Montcalm,

CONSIDERANT qu'il est impératif de protéger l'espace vert Parc Montcalm de Montpellier des menaces qui le guettent :

Parce qu'il est prévu de :

- de construire des immeubles sur pilotis en zone inondable et livrer le parc aux promoteurs*
- de creuser 7 bassins de rétention dans un parc pour le transformer en bassin géant*
- de réduire la superficie du parc et ses possibilités d'usage*
- d'abattre 340 arbres matures*
- de transformer le parc Montcalm en zone humide contaminée par la pollution : Métaux lourds, hydrocarbures, moustiques...*
- de faire payer par le contribuable les travaux d'écoulement d'eaux pluviales qui devraient être réalisés par les promoteurs sur la parcelle urbanisée conformément au PLU qui n'est pas respecté dans la ZAC EAI*

Entre

- l'association Les Gardiens de Montcalm dont l'objet principal est la préservation totale du Parc Montcalm et qui représente un nombre important de Montpelliérains
131 rue Guillaume Janvier 34070 Montpellier
représentée par M. ou Mme
Fonction dans l'association :
- Et M. ou Mme Candidat.e aux élections municipales 2020 de la ville de Montpellier
- **ENGAGEMENTS PRIS :**
 - Engagement à faire un moratoire sur le permis d'aménager actuel du Parc Montcalm
 - Engagement à modifier le périmètre actuel de la ZAC EAI pour restituer au parc Montcalm les 3 hectares destinés actuellement à la construction de logements sur pilotis.
 - Engagement au respect et maintien de la superficie du Parc soit environ 23 hectares.
 - Engagement à refuser tout projet immobilier dans l'enceinte des 23 hectares du Parc,
 - Engagement à arrêter tous les travaux hydrauliques prévus par le permis d'aménager dans le Parc et repenser le schéma hydraulique à l'échelle du quartier (ZAC EAI, Estanove...)
 - Engagement à ré-étudier le plan d'abattage des arbres du parc Montcalm.
 - Engagement à abandonner les poursuites contre l'association Les Gardiens de Montcalm, et à lever les amendes prononcées par le tribunal administratif à l'encontre de son trésorier.
 - Engagement à créer un réel comité de pilotage permanent composé d'associations concernées et d'usagers du parc pour statuer sur toute décision impactant le Parc.
- **DELAIS DE MISE EN PLACE :**
 - Pour la mise en place du moratoire concernant le permis d'aménager : 15 Avril 2020
 - Pour la modification du périmètre de la ZAC EAI : 31 décembre 2020
 - Pour définir un nouveau projet de sauvegarde et d'aménagement du Parc Montcalm : 31 Mars 2021
- A Montpellier, le/...../2020
Signature du Candidat : Signature pour Les Gardiens de Montcalm :